Document	NAK/PHV/PRME/11	NAKSYS	Pages	1
Version	V1R0		Date	09/05/2011

MAIRIE DE SERRIS, LIGHTEC, NAKSYS

PRINCIPE DE MESURE

Le 09/05/ 2011

## PRINCIPE DE LA MESURE PHOTOMETRIQUE

Les mesures d'éclairement seront réalisées au moyen d'une remorque équipée de capteurs et d'une antenne DGPS. Les capteurs seront placés à 200mm du sol sur des bras d'extension déportés mais solidaires de la remorque afin éviter les ombres portées créées par le véhicule et la remorque elle-même. La remorque sera tractée par un véhicule type Renault Mégane break classique. L'attelage fera une longueur d'environ 6-7 mètres.

Le véhicule et sa remorque circuleront dans les rues de la ville à une vitesse comprise entre 30 et 50 Km/h avec un arrêt en début et en fin de chaque section.

Les mesures de luminance seront effectuées sur les voies le nécessitant à l'aide d'une caméra CCD placée à 1,50m du sol sur le toit du véhicule visant 60m en avant dans le sens d'observation du conducteur.

Il sera néanmoins envisagé de décrocher la remorque pour passer les points difficiles (dos d'âne important, voie sans issue, etc...).

Au cours des mesures, le véhicule tracteur sera accompagné par un autre véhicule positionné à l'arrière afin de garantir la sécurité et la prise de mesures.

Pièces jointes :

Plans (1, 2 et 3) du véhicule et de la remorque.





